



● écologie

Projet A69 (pp. 10 et 11)

La nature et le rural contre le capital



● solidarité

Franchises médicales (p. 16)

Les précaires sommés d'être moins malades

modes d'emplois



www.snuteffsu.fr

Numéro 83 | Hiver 2024 | 1,50 € | Journal du Syndicat National Unitaire de Pôle Emploi FSU | Fédération Syndicale Unitaire

PÔLE EMPLOI FSU

● France Travail

(pp. 2 à 5)

Privatisation, coercition, précarisation, criminalisation

Le Medef en rêvait, Macron l'a fait



● élections professionnelles

Résultats (pp. 6 et 7)

Le SNU confirme sa représentativité

● à pôle emploi

CPNC (p. 8)

Faire valoir ses droits à une promotion

● agents publics

Carrières (p. 9)

Une concertation inscrite au calendrier

● écologie

COP28 (p. 12)

Une conférence de lobbyistes

● à lire, voir, entendre

Chômeurs, vos papiers ! (p. 19)

Mieux comprendre les raisons du contrôle

● cadres et encadrants

Égalité pro. (p. 13)

Une hiérarchie trop peu féminisée

● féminismes

Eugénisme (pp. 14 et 15)

Quand l'Europe stérilisait les femmes

Macron, Attal : Régression totale !

Après le gouvernement Borne qui a permis de mettre en œuvre les plus grandes régressions sociales depuis la Seconde Guerre mondiale, voici le gouvernement Attal ! En nommant Gabriel Attal Premier ministre, Macron poursuit sa politique : après avoir nommé, pour son second quinquennat, une femme Première ministre, il la remplace par celui qui est désormais le plus jeune Premier ministre, et qui vient de faire son coming-out. Macron surfe sur un vernis progressiste, mais sa politique reste la même : violente, brutale, raciste et misogyne. Même Marine Le Pen a reconnu le mérite de ce gouvernement, avec l'ignoble loi Immigration, d'avoir offert à son parti une « véritable victoire idéologique » ! Avec des Louis Alliot et des Jean-Philippe Tanguy qui applaudissent des deux mains, on est fixé ! Maintenant que le boulot est fait : remaniement. Ancien élève de la très élitiste École alsacienne, Gabriel Attal est un pur produit de sa classe sociale qui aura à cœur de poursuivre le programme de casse sociale, au prix du maintien d'une alliance tacite avec l'extrême droite, entamée à l'occasion du vote de cette loi Immigration. Mais la gabegie ne s'arrête pas là ! Amélie Oudéa-Castéra, ministre de l'Éducation nationale qui justifie son choix de placer ses enfants dans le privé en critiquant... l'Éducation nationale ! Témoignant ainsi d'un sens politique certain, à n'en pas douter. Cerise sur le gâteau, Catherine Vautrin, ministre du Travail... et de la Santé et des Solidarités, comme si, vu que le Travail avait déjà été bien massacré, on pouvait se permettre de fusionner les deux ministères... en attendant qu'elle fasse le même sort à la Santé. Vautrin qui se pavane avec le pire de l'extrême droite dans les « Manifs pour tous » en 2012 et 2013 ! Et comme, avec ces gens-là, le pire est toujours à venir, finissons par cette ignoble plateforme qui permet à présent aux patrons de dénoncer les mauvais salarié-es qui refusent un CDI, a priori pour des raisons légitimes concernant leurs déplorables conditions de travail, mais qui justifie désormais de leur retirer leurs droits aux allocations chômage. Le pire est toujours à venir ? Une seule solution : la mobilisation ! ●

● Privatisation du SPE

Le Medef en rêvait, Macron l'a fait

France Travail est la nouvelle étape du gouvernement visant à saturer le marché du travail pour fournir les employeurs en salarié-es précaires. Cette nouvelle étape passe par trois processus essentiels : subordination au patronat, privatisation de l'accompagnement, criminalisation des chômeur-es.

Le Medef en rêvait, Emmanuel Macron l'a fait : le service public accomplit une nouvelle mue pour se mettre au service exclusif du patronat. France Travail est l'aboutissement d'une réflexion commencée en 2022, dans la foulée du nouveau quinquennat Macron. On se rappelle que déjà à l'époque, la CFDT, le syndicat préféré des patrons, saluait la volonté et le projet du gouvernement. Un rapport de préfiguration est rendu public en avril 2023 et un projet de loi « pour le plein-emploi » était ensuite soumis aux parlementaires pour être finalement adopté le 14 novembre.

SATURER LE MARCHÉ EN SALARIÉ-ES PRÉCAIRES

Le tout consiste principalement en un nouvel habillage des acteurs existants : une gouvernance mixte entre l'État, les partenaires sociaux et les collectivités régionales et départementales, les opérateurs avec Pôle emploi qui devient France Travail, France Travail jeunes (ex-missions locales) et France Travail handicap (ex-Cap emploi) et les partenaires qui ras-

semblent les opérateurs privés et publics, organismes paritaires et associations. Mais il est nécessaire de rappeler que France Travail s'inscrit plus globalement dans l'« Objectif plein emploi » du gouvernement, formalisé lui aussi en septembre 2022 qui réunit les différentes réformes de l'assurance chômage, des retraites, de Pôle emploi, de l'apprentissage et de l'accompagnement des allocataires du RSA.

● On ne parle plus d'efficacité, mais bien de collusion avec les patrons

On comprend mieux la cohérence interne du projet : remettre au travail tout ce beau monde en cassant les conquêtes sociales et en fournissant le patronat selon ses besoins. L'Objectif plein emploi est de saturer le marché du travail en salarié-es précaires. La priorité concerne les secteurs dits en tension, ceux sur lesquels il existe une demande non pourvue de la part des employeurs. En saturant ces secteurs et en

mettant en concurrence les salarié-es, les chômeurs non indemnisés, des élèves en apprentissage et des seniors privés de leur retraite, on organise le sabotage de négociations salariales qu'aurait permis la pénurie de main-d'œuvre ! Car ces secteurs – bâtiment, restauration, manutention, service à la personne, etc. – offrent quasi systématiquement des conditions salariales et de travail particulièrement mauvaises. L'Objectif plein emploi revient donc à précariser le travail, les salarié-es et les chômeur-es pour imposer n'importe quel emploi à n'importe quelles conditions dans l'intérêt exclusif des patrons. Dans ce cadre, France Travail devient la matraque de la politique ultralibérale permettant de faire taire les justes revendications salariales et syndicales.

PRIVATISER L'ACCOMPAGNEMENT

Un autre objectif concomitant est de privatiser l'accompagnement des chômeurs. C'est une vieille lubie des gouvernements de gauche comme de droite : confier l'accompagnement des chômeur-es « proches de l'emploi » à des organismes privés et garder un accompagnement public pour les chômeur-es « les plus éloignés de l'emploi ». On ne parle plus d'efficacité, ne serait-ce qu'au service des employeurs, mais bien de collusion avec les patrons. À l'époque de l'ANPE, ancêtre de Pôle emploi, plusieurs études avaient démontré sans aucun doute pos-

Macron l'a fait

sible l'efficacité des accompagnements réalisés en interne plutôt que par ces fameux « opérateurs privés de placement » (OPP), qui avaient été généralisés en 2000, lorsque Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, coprésidait l'Unedic ! Depuis, la direction de Pôle emploi a continué d'organiser le transfert des activités d'accompagnement des chômeurs vers les OPP, transfert émaillé régulièrement de scandales dont le dernier en date – l'affaire Ferraci – résume bien les intérêts peu vertueux qui sont à l'œuvre derrière ce processus. Derrière les grandes phrases des objectifs prétendus de la loi, beaucoup d'éléments restent à préciser ! Toutes les personnes sans emploi – chômeur-es, jeunes, allocataires du RSA, handicapés – seront tenues de s'inscrire à France Travail qui devra ensuite les orienter vers les opérateurs « les plus adaptés ». Il est à craindre que derrière cette obligation et l'inflation des personnes inscrites, on en arrive enfin à consacrer les ressources publiques à l'accompagnement des plus précaires pour transférer tous les autres vers les OPP... Quel juteux marché !

RENFORCEMENT DES SANCTIONS

Qui dit matraque, dit tabassage : un objectif essentiel de la nouvelle structure sera de formaliser l'aspect coercitif du service patronal de l'emploi. Le projet personnalisé d'accès à l'emploi laisse place à un contrat d'engagement réciproque. Bien sûr, l'allocation chômage ou le RSA pourront être suspendus temporairement, en tout ou partie, voire définitivement supprimés lorsque le bénéficiaire refuse sans motif légitime de respecter son contrat d'engagement : entendre s'il refuse un boulot indigne ou s'il renonce à un accompagnement et des démarches inutiles et humiliantes. Déjà le décret de 2018

formalisait la criminalisation et la judiciarisation des chômeurs en inventant des peines progressives, un échelonnement des sanctions en cas de récidive et une période probatoire de deux ans à partir de la première sanction. S'y ajoute la double peine avec la suppression définitive des droits lors d'une sanction, alors qu'auparavant ils étaient « seulement » suspendus. Depuis ce décret, les services de « contrôle de la recherche d'emploi » (CRE) n'ont cessé de se développer, affaiblissant d'autant le nombre d'agents consacrés à l'accompagnement des chômeurs, déjà largement en sous-effectifs structurels dès la création de Pôle emploi en 2008.

● C'est un véritable hold-up qui impose à l'Unedic d'augmenter sa dette sur les marchés financiers

France Travail a désormais un nouveau patron : Thibaut Guilluy, ex-Haut-Commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises qui avait supervisé l'élaboration de la nouvelle structure. Nul doute que cet ancien élève d'HEC aux dents qui rayent le parquet saura mobiliser toute son énergie pour mettre en œuvre la Sainte Trinité au cœur de France Travail : subordination au patronat, privatisation de l'accompagnement, criminalisation des chômeurs. Concernant le financement de la nouvelle structure, il faut savoir que Pôle emploi était déjà financé aux deux tiers par l'Unedic. Rappelons que l'Unedic, sur le modèle de la Sécurité sociale, était une structure gérée par les organisations syndicales et patronales, abondée par les coti-



sations sociales pour ensuite verser les allocations chômage. C'est une structure jugée archaïque par le pouvoir politique qu'il s'agit de démanteler afin de transférer ses prérogatives au sein de l'appareil d'État. Macron s'y emploie activement. Il avait déjà supprimé en 2019 les cotisations salariales pour les remplacer par la CSG, un impôt déguisé. Depuis la même année, il impose aux partenaires sociaux des cadrages impossibles à respecter pour pouvoir se substituer à eux et réformer l'indemnisation des chômeurs par décret. La nouvelle lettre de cadrage du gouvernement impose à l'Unedic d'augmenter sa contribution de 11 à 13 %, ainsi qu'une contribution complémentaire de 2 milliards sur les excédents de 2024 et 2 milliards sur les excédents de 2026. C'est un véritable hold-up qui impose à l'Unedic d'augmenter sa dette sur les marchés financiers. C'est aussi une véritable tactique de guerre qui permet d'une pierre

UNE SOLUTION : TRAVAILLER MOINS POUR TRAVAILLER TOUS

Si le gouvernement souhaitait vraiment lutter contre le chômage, il commencerait par réduire le temps de travail. De nombreux économistes cherchent à évaluer le nombre d'emplois potentiels qu'une nouvelle réduction de la durée de travail à 32 heures saurait générer. En fonction des études, on table entre deux et quatre millions ! Une chose est sûre : avec France Travail, l'objectif du gouvernement n'est pas d'en finir avec le chômage, mais de s'attaquer aux chômeur-es. ●

Adèle Salem

● Précarisation des personnels

Coercition des deux côtés du guichet

Avec l'avènement de France Travail depuis le 1^{er} janvier, les risques pour les personnels de France Travail, des missions locales, de Cap emploi et des conseils départementaux sont nombreux. Et une dégradation du service rendu est évidemment à craindre.

Depuis le 1^{er} janvier, Pôle emploi est devenu France Travail. Après la dislocation de l'ANPE qui faisait vraiment de l'accompagnement des privé-es d'emploi, le gouvernement parachève la destruction des droits des usagères et usagers. À la casse de nos droits à la retraite est venue s'ajouter la loi Plein emploi qui a généré la création de France Travail. Le SNU TEFI n'y voit aucune avancée, mais plutôt un recul de nos droits et une mise en place délibérée de contraintes asser-

vissant les salarié-es et agent-es des deux côtés du guichet. Les risques pour les personnels de France Travail, missions locales, Cap emploi et conseils départementaux sont nombreux. Tout d'abord, aucune coordination n'a été mise en place entre ces différents partenaires. Ensuite, hormis la surcharge de travail, tous les personnels sont confrontés au fait établi qu'ils ne savent clairement pas qui doit faire quoi. À cela s'ajoute que seules les zones d'expérimentations ont pu travailler en coordination, et en-

core sur un échantillon restreint d'usagers et sans l'obligation des 15 à 20 heures d'activité (la loi n'était pas passée au moment de l'expérimentation). À ce sujet, les résultats n'ont pas été probants : manque d'effectifs, pas ou peu de formations communes entre les différents établissements, etc. Enfin, rien n'a été mis en place en fin d'année pour préparer au déploiement de France Travail, mis à part les nouvelles signatures de mail et un logo.

MISE EN CONCURRENCE SAUVAGE DE TOUS CONTRE TOUS

Pour les usagères et usagers aussi, les risques et dangers s'amoncellent ! On peut déjà noter le risque de les voir être ballottés de service en service, ce qui pourrait les décourager de chercher à s'inscrire. Ensuite, on doit poin-

ter un contrat d'engagement qui n'est pas réciproque, donc l'usager s'engage dans un contrat pour lequel France Travail n'a aucune obligation vis-à-vis de lui, sauf celle de le contrôler en vue de le sanctionner et de lui supprimer ses prestations sociales. Pour citer un exemple, en Nouvelle-Aquitaine, une augmentation de 20% des contrôles par le CRE est prévue, spécifiquement sur les métiers en tension, et cela bien sûr sans effectifs supplémentaires. Concernant les futures formations annoncées, elles seront essentiellement adéquationnistes, c'est-à-dire subordonnées aux besoins à court terme des patrons. Nous avons tous en tête le fameux plan JO 2024, pour lequel Pôle emploi a convoqué des milliers de personnes, pour un résultat proche du néant. Le gouvernement accé-

du guichet

lère encore toutes ces contraintes avec les modifications liées aux ruptures conventionnelles, à l'assimilation des démissions à des abandons de poste, au refus de CDI après deux CDD. Toutes ces mesures coercitives n'ont pour seul objectif que de faire baisser artificiellement le nombre d'inscrits et de contraindre les citoyens à accepter n'importe quel emploi à n'importe quel prix. C'est la mise en concurrence sauvage de tous contre tous, c'est le capitalisme. Le SNU TEFI revendique que les usagers aient un traitement juste. Et cela passe par des renforts, aussi

bien pour les allocataires du RSA que pour les demandeurs d'emploi, car pour le moment c'est dans les effectifs de Pôle emploi que l'on prend la ressource pour gérer tous ces nouveaux usagers qui ont l'obligation de s'inscrire. Cela va forcément dégrader le service rendu. La clef, ce sont les moyens humains et financiers. Mais, la meilleure solution, c'est le retrait de cette loi et de France Travail, et que l'on mette tout cet argent dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi. ●

Mirabelle Lemaire
Secrétaire générale du SNU TEFI FSU



● Criminalisation des chômeurs

Travail forcé pour les bénéficiaires du RSA

Quinze heures d'activité minimum par semaine pour les bénéficiaires du RSA, leurs conjoints et probablement bientôt n'importe quel inscrit à Pôle emploi : la généralisation du travail forcé !

Depuis la fin des années 1990 et la massification du chômage, les pouvoirs politique et économique, appuyés par quelques partenaires sociaux prompts à la trahison, ne cessent de rendre les chômeurs responsables de leur situation. Alors bien sûr, avec la création de France Travail, le gouvernement est évidemment déterminé à renforcer l'arsenal de sanctions qui sera à la disposition des opérateurs. En avril, Thibaut Guilluy, à l'époque Haut-Commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises, nouveau patron de France Travail, annonçait clairement l'activité forcée de 15 à 20 heures par semaine pour les allocataires du RSA. La brutalisation du système économique atteint des sommets ! Alors que le RSA était

considéré comme un revenu de solidarité et tentait un vague compromis social face à la massification inexorable du chômage structurellement imposé par l'irrationalité du système capitaliste, il est désormais considéré comme l'ultime chantage à un esclavage économique insensé ! Mais si le gouvernement est en mesure de fournir du travail forcé à des populations suffisamment en difficulté pour tenter de survivre avec le RSA, pourquoi et comment n'en fait-il pas du travail justement rémunéré dans le cadre d'un contrat légalement reconnu ? Le discours a ensuite évolué : rétro-pédalant sur le thème de l'activité, les 15 heures minimum sont devenues des démarches de recherche d'emploi, des actions de formations ou des stages en entre-

prise. La démarche du gouvernement reste la même : fournir les entreprises en travailleurs sous-payés, processus cohérent avec l'ensemble des réformes de l'Objectif plein emploi (voir pp. 2 et 3).

LES CONJOINT·ES AUSSI CONCERNÉ·ES

Rappelons que selon la direction de la recherche des études de l'évaluation et des statistiques (Dress), 40 % des bénéficiaires du RSA sont freinés dans leurs démarches de recherche d'emploi pour des raisons de santé, et 30 % par des soucis de mobilité : entendre qu'ils et elles ne savent même plus comment se payer un ticket de bus ! Après six mois d'expérimentation sur 18 départements sur le nouvel accompagnement des bénéficiaires du RSA, il n'y a aucun résultat probant concernant l'augmentation du taux de retour de l'emploi. Mais on comptabilise qu'un quart des allocataires participants ont été sanctionnés, alors même que les sanc-

tions liées aux 15 heures d'activité ne sont pas encore appliquées ! Mais l'infamie ne s'arrête pas là : seront concernés les conjoints et conjoints des bénéficiaires ! Vous avez bien lu : les conjointes et conjoints ! Il reste à savoir comment cette obligation sera mise en œuvre, mais cela ouvre évidemment la porte à une immiscion dans le domaine privé et la sphère familiale digne des États les plus autoritaires. Cerise sur le gâteau, le texte de loi reste suffisamment flou pour se voir généraliser le moment venu à l'ensemble des chômeur-es inscrits à Pôle emploi ! Le texte prévoit, via son article 2, un minimum de 15 heures d'activités hebdomadaires pour toute personne « inscrite sur la liste des demandeurs d'emploi auprès de l'opérateur France Travail », après étude de sa situation individuelle. En l'état, nous sommes face à une potentielle et tragique généralisation du travail forcé pour tous les salarié-es privé-es d'emploi. ●

Adèle Salem

Devant la gabegie annoncée de France Travail, Le SNU Pôle emploi FSU revendique :

- Le maintien du cadre national de notre Établissement public, qui doit permettre l'accès aux droits de nos usagères et usagers de la même façon partout sur l'ensemble du territoire. Nous sommes ainsi opposés à toute régionalisation de nos missions et de notre offre de services.

- Le maintien et le renforcement de l'ensemble de nos missions.

- Le renforcement des équipes par le recrutement massif en CDI, en commençant par la titularisation de toutes et tous les collègues. L'obligation d'inscription généralisée non seulement des privé-es d'emploi, mais aussi des bénéficiaires de tous les minima sociaux et de leur conjoint ainsi que de tous les bénéficiaires, personnes porteuses de handicaps et jeunes, qui sera effective à partir du 1^{er} janvier 2025, et les annonces faites en novembre concernant des portefeuilles limités à 70 allocataires, impliquent a minima le recrutement de plus de 20 000 agentes et agents. Ce ne sont pas les 300 postes annoncés qui permettront d'absorber cette nouvelle charge.

- Le maintien des implantations actuelles et l'arrêt des regroupements de sites. Nos usagers doivent pouvoir avoir accès à nos services dans la proximité. Les personnels de France Travail doivent pouvoir

également travailler à proximité de leur domicile. Cela passe même par une relocalisation de proximité en scindant les « sites-usines » qui n'existent que pour d'étroites raisons budgétaires.

- L'arrêt de la coercition à l'œuvre contre les privé-es d'emploi, avec la restriction des droits à l'assurance chômage et le renforcement du contrôle et des sanctions. À ce titre, nous appelons à l'abrogation du décret de décembre 2018 et à un retour à un accompagnement orienté vers le maintien et le développement de la confiance des usagers à l'égard du Service public de l'emploi.

- L'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des personnels.

- La reconnaissance des efforts fournis par toutes et tous. Il est bien beau de saluer le travail fourni, encore faut-il le reconnaître par le déblocage des déroulements de carrière.

- Le maintien des droits de toutes les agentes et agents de France Travail, de droit privé dans le cadre de la CCN, comme de droit public dans le cadre du statut de 2003.

● Résultats des élections

Le SNU FSU confirme sa représentativité

Les élections professionnelles doivent nous permettre de prendre la mesure de la situation et de travailler à déconstruire les faux-semblants des vendeurs de rêve.

Du 13 au 23 novembre 2023 se sont déroulées les élections professionnelles à Pôle emploi. Les résultats, en demi-teinte, reconnaissent-le, doivent nous amener à en tirer certaines analyses et les leçons nécessaires. Tout d'abord, un constat s'impose, le nombre de votants continue d'augmenter à chaque élection : 29103 suffrages exprimés en 2016, 34 988 en 2019, 38 803 en 2023. Et le SNU a réussi à convaincre une partie conséquente des collègues de lui offrir sa confiance avec 4 945 suffrages en sa faveur en 2016, 6 272 en 2016 et 6 026 en 2023. Avec certes une très légère baisse des suffrages en 2023, les orientations du SNU et leur mise en œuvre continuent de persuader, et c'est tant mieux. Ainsi, le pourcentage du SNU au niveau national qui passe de 17,93% en 2019 à 15,53% en 2023 ne signifie pas tant une perte

de confiance de nos électeurs qu'un choix des nouveaux collègues pour d'autres organisations. Quelles organisations bénéficient donc de ces nouvelles voix ? Le constat est sans appel : les organisations dites d'accompagnement (du capitalisme), au détriment des organisations dites de lutte (de classes). Parmi ces dernières, le SNU maintient sa représentativité et une audience qui doivent nous permettre de continuer à agir en faveur des droits des agents et des valeurs du service public ! Parmi les autres syndicats de lutte, on voit l'effondrement de Sud-Solidaires et de CLL. La CGT, quant à elle, sauve sa représentativité (qui s'acquiert par une audience électorale de 10% minimum) passant de 11,25% à 11%... alors même que son audience augmente notablement, passant de 3 937 suffrages exprimés en 2019 à 4 270 en 2023 ! Les organi-

sations qui ont su capter les nouveaux électeurs sont principalement les syndicats prompts à la cogestion avec la direction et aux compromissions en tout genre : la CFDT en premier lieu, qui se maintient première organisation à Pôle emploi et qui passe de 6 925 suffrages exprimés en 2019 à 7 281 en 2023. L'inanité de leurs orientations et de leurs actions en faveur des agents a sûrement été en partie compensée par la séquence de la lutte contre la réforme des retraites.

LE NOMBRE DE VOTANTS CONTINUE D'AUGMENTER

Souvenez-vous, c'était hier : la CFDT décide, une fois n'est pas coutume, de critiquer le gouvernement et de rejoindre la mobilisation massive des salariées, lancée par l'intersyndicale interprofessionnelle CGT, FSU et Solidaires. Son secrétaire général – Laurent Berger – devient alors la coqueluche des médias et des éditorialistes de tout poil : le syndicaliste préféré des patrons et des journaux télévisés, décidé à dénoncer tout en renonçant dans le même temps

et dans les mêmes phrases toutes perspectives de grève générale et de blocage de l'économie. Un numéro d'équilibriste qu'il maîtrise à merveille. Une publicité massive qui n'aura pas manqué de mettre en confiance une partie de la population, légitimement sensible à des solutions mesurées, mais hélas totalement dilatoires... Autre fait marquant de ces élections professionnelles : le SNAP qui capte 1280 suffrages supplémentaires passant de 3825 suffrages exprimés en 2019 à 5105 en 2023. Si une leçon est à prendre sérieusement en compte à l'issue de ces élections, c'est bien ce développement essentiel d'un syndicat qui se revendique apolitique, prétend s'occuper exclusivement des agents, et ne propose aucune orientation tangible pour notre établissement et ses personnels. Nous devons à présent nous atteler à déconstruire les faux-semblants des vendeurs de rêve et autres prestidigitateurs, et rassembler les agents autour d'un projet concret et réellement émancipateur ! C'est parti ! ●

Francine Fréjus

Martinique		Guadeloupe		Corse	
CFDT	- (3,15)	CFDT	-	CFDT	-
CFTC	2,62 (0,48)	CFTC	0,35 (1,06)	CFTC	-
CGC	0,97 / 1,79* -	CGC	6,18 / 13,83* (6,34 / 12,99*)	CGC	21,61 / 30,91* (29,33 / 7,20*)
CGT	-	CGT	14,31 (20,51)	CGT	-
CGT - FO	31,39 (23,97)	CGT - FO	4,59 (4,23)	CGT - FO	-
CLL	-	CLL	-	CLL	-
SNAP	0,24 -	SNAP	17,89 (17,12)	SNAP	11,02 (3,85)
CDMT (cv. SNU)	15,82 (25,18)	SNU FSU	3,18 -	SNU FSU	-
SUD	-	SUD	- (4,23)	SUD	-
UNSA	-	UNSA	-	UNSA	-
CGT M	37,71 (28,78)	UGTG	53,53 (46,51)	STC	67,37 (66,83)
CTU USAM	11,19 (17,43)	* Rep. catégorielle		* Rep. catégorielle	

RÉSULTATS ÉLECTORAUX NATIONAUX		
Organisations représentatives		
	En %	En voix
CFDT	18,76 (19,79)	7 281 (6 925)
FO	18,51 (17,03)	7 183 (5 958)
SNU FSU**	15,53 (17,93)	6 026 (6 272)
CGC*	13,34 (14,80)	3 213 (3 431)
SNAP	13,16 (10,93)	5 105 (3 825)
CGT	11,00 (11,25)	4 270 (3 937)
Total des suffrages (OS représentatives)		33 078 (30 348)
Total des suffrages (toutes OS)		38 803 (34 988)
* Représentativité catégorielle calculée sur deux collèges uniquement. ** Les voix de la CDMT sont regroupées avec celles du SNU.		
Organisations non représentatives : CFTC, SUD, UGTG, STC, UNSA, CGTG, CTU, CLL, SYNDICATHO		

représentativité

RÉSULTATS ÉLECTORAUX RÉGIONAUX DE 2023 EN %

Avec en comparaison, les résultats électoraux régionaux de 2019

	ARA	BFC	Bretagne	Centre	DG	DSI	Grand Est	Guyane	HDF	IDF	Mayotte	Occitanie	Normandie	Nvile Aquit.	PDL	PACA	PES	Réunion
CFDT	14,68 (16,14)	34,14 (25,27)	29,01 (23,31)	42,53 (37,86)	39,14 (34,32)	45,98 (47,85)	24,20 (28,20)	- (6,25)	17,20 (17,28)	12,35 (13,78)	19,02 (17,07)	8,16 (20,05)	18,71 (17,75)	30,41 (24,86)	21,08 (21,61)	3,85 (6,94)	9,47 (3,34)	25,02 (21,80)
CFTC	3,32 (4,11)	22,91 (19,15)	7,11 (6,43)	2,38 (1,67)	2,09 (0,74)	1,19 (1,06)	20,10 (15,52)	2,50 (8,59)	18,47 (13,29)	12,37 (10,25)	-	0,88 (2,08)	0,61 (1,00)	16,70 (11,63)	1,29 (21,61)	1,09 (0,98)	-	7,69 (5,32)
CGC*	6,19 (8,09) 10,10 (12,22)	12,48 (14,81) 19,19 (21,85)	12,52 (11,03) 19,78 (16,22)	8,70 (11,26) 12,59 (15,98)	24,85 (32,84) 25,21 (33,67)	16,00 (14,78) 16,00 (14,92)	7,28 (8,39) 11,49 (12,87)	-	5,96 (5,47) 9,72 (8,56)	3,20 (6,22) 6,70 (11,89)	2,45 (2,44) 8,89 (14,29)	11,44 (13,13) 17,83 (19,31)	14,59 (13,36) 20,08 (17,98)	6,05 (9,16) 9,44 (13,26)	4,25 (4,89) 5,61 (5,62)	12,16 (11,89) 20,56 (19,21)	9,05 (15,04) 12,68 (20,45)	5,67 (7,06) 14,93 (17,21)
CGT	12,90 (10,97)	6,17 (14,11)	17,12 (15,69)	11,25 (10,93)	4,65 (4,21)	20,57 (18,91)	2,74 (4,79)	-	13,07 (16,82)	11,73 (11,34)	-	7,31 (6,95)	9,69 (13,47)	4,00 (5,76)	14,09 (11,83)	20,88 (16,74)	14,61 (11,46)	7,69 (8,39)
CGT — FO	9,61 (10,38)	3,08 (4,03)	5,66 (8,93)	29,47 (27,77)	27,53 (25,65)	13,16 (16,62)	11,40 (10,50)	27,00 (35,94)	17,47 (11,65)	26,78 (23,85)	47,24 (46,34)	15,76 (15,86)	18,43 (20,86)	12,35 (10,02)	36,40 (37,78)	20,53 (13,10)	43,00 (52,03)	26,23 (29,38)
CLL	0,62 (0,73)	0,73 (1,55)	-	-	-	-	- (0,19)	-	-	0,56 (1,93)	-	0,56 (0,62)	-	1,70 (2,95)	- (0,24)	-	-	-
SNAP	37,44 (32,20)	3,67 5,12	3,34 -	-	1,63 (2,23)	-	13,07 (9,43)	70,50 (43,75)	6,73 (8,04)	7,02 (8,63)	3,68 -	19,74 (12,22)	30,35 (20,91)	6,26 (5,87)	4,35 (2,47)	17,67 (16,06)	23,87 (17,18)	7,61 (6,65)
SNU FSU	11,58 (14,63)	15,79 (15,97)	25,24 (30,07)	3,94 (6,84)	0,12 -	-	19,17 (22,18)	- (5,47)	19,06 (23,21)	15,57 (19,15)	27,61 (34,15)	23,86 (24,57)	7,18 (11,89)	20,56 (23,81)	18,55 (19,86)	15,52 (15,65)	-	19,92 (21,39)
SUD	0,62 (1,12)	-	- (4,53)	- (3,09)	-	-	0,38 (0,80)	-	1,30 (4,23)	0,56 (1,87)	-	1,27 (2,86)	0,45 (0,76)	0,63 (4,97)	-	0,32 (8,82)	-	-
UNSA	3,03 (1,62)	1,03 -	-	0,58 -	-	3,11 -	1,46 -	-	0,56 -	5,31 (2,47)	-	11,01 (1,66)	-	1,32 (0,97)	-	5,90 (7,99)	- (0,95)	-

* Résultats électoraux de la CGC et sa représentativité catégorielle calculée sur 2 collèges uniquement. Le premier chiffre est le résultat des élections professionnelles de 2023, le second entre parenthèses est celui des élections de 2019. L'Île-de-France a la spécificité de comprendre 12 syndicats : les dix syndicats présents dans le tableau auxquels s'ajoutent ASPE (4,34%) et Syndicatho (0,20%) Les chiffres sont en vert lorsqu'ils sont en hausse par rapport à 2019, en rouge lorsqu'ils sont en baisse par rapport à 2019.

● CPNC 39

Comment faire valoir ses droits à une promotion

Les promotions sont un droit prévu dans la convention collective nationale. Les agents doivent refuser la fatalité d'une politique managériale indigente et saisir la CPNC 39.

Aujourd'hui comme hier, il reste aux agents la commission paritaire nationale de conciliation (CPNC) pour faire valoir leur droit à une promotion. Cependant, le recours à la CPNC (la 39 pour les promotions, les refus de télétravail, les mutations, etc., et la 38 pour les disciplinaires) diminue, alors même que les délais de traitement ont été divisés par deux. On pourrait imaginer que c'est grâce à une avancée salariale satisfaisante, mais ce n'est pourtant pas ce que nous disent les différents bilans sociaux. Il apparaît donc nécessaire que les agents

se réapproprient leurs droits et les revendiquent. La classification actuelle prévoit la possibilité de promotion au bout de quatre ans révolus, ou de cinq ans si l'agent s'est vu proposer un plan d'action partagé (PAP). Si aucune promotion n'a été accordée, alors il faut exiger une explication écrite et lancer, sans plus attendre, un recours auprès de la CPNC 39. La CPNC siège en moyenne tous les quinze jours et étudie environ 16 dossiers par séance, c'est autant de situations qui sont potentiellement débloquées avec une reprise de l'évolution salariale des agents.

La CPNC est constituée d'un collègue employeur composé de deux membres de la direction et d'un collègue salarié composé quant à lui des organisations syndicales SNU, FO, CGT, CFDT, SNAP, UNSA, CFTC et CGC. Les membres de la commission se retrouvent en séance pour débattre et échanger sur les dossiers présentés.

ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS SES DÉMARCHES GRÂCE AU SNU

Pour ce faire le SNU s'appuie beaucoup sur le dossier qu'a constitué l'agent. Le dossier de la direction est bien trop souvent à charge, on se doit d'aller chercher les éléments qui pourront amener le collègue employeur à revoir sa position et à attribuer une promotion. Attention toutefois, un recours n'est pas une garantie d'attribution de promo-

tion, mais ne pas le faire c'est l'assurance de continuer à ne pas être augmenté ! Afin de s'aider dans cette démarche, il faut penser à se constituer un fichier dans lequel on range régulièrement les messages de satisfaction ou de félicitations, les sollicitations que l'on nous fait, les propositions et projets que l'on soumet à sa hiérarchie, qu'ils aient été retenus ou non, etc.

De plus, le SNU met à disposition des agents tout un réseau de camarades formés aux recours et des élus qui accompagnent les agents tout au long de cette démarche, il ne faut pas se priver de cette expertise afin que l'agent ne soit pas seul dans cette démarche. N'hésitez pas à vous référer à notre site internet dédié à la CPNC : Cpnc.snupe.fr ●

Sofyen Ben Mahmoud



bourse d'échanges d'emplois du snu

Chaque personnel de France Travail a, dans le cadre de sa mobilité géographique, plusieurs possibilités pour changer de lieu d'exercice de son activité, dont une possibilité trop peu utilisée, la permutation.

Le site « bourse d'échanges d'emplois » mis en place par le SNU Pôle emploi permet à toutes les agentes et tous les agents de Pôle emploi de diffuser leurs vœux de mutation et a pour objectif de **mettre en contact celles et ceux souhaitant une mutation par permutation locale ou interrégionale.**

Pour consulter les vœux disponibles ou pour déposer vos vœux de permutation, savoir sur quels textes s'appuyer, savoir comment obtenir de l'aide... Rendez-vous sur :



<https://bde.snupe.fr>



● Carrières et rémunérations

Une concertation inscrite au calendrier

Le SNU continue de défendre les droits des personnels de droit public. À ce titre, le SNU a revendiqué qu'une négociation urgente soit ouverte concernant le déroulement de carrières des agent-es et leur rémunération.

Les élections professionnelles à Pôle emploi se sont tenues du 13 au 23 novembre 2023. Ces élections professionnelles ont permis de désigner les membres des CSE dans chaque établissement de Pôle emploi. Le SNU a tenu à ce que les personnels de droit public y prennent toute leur place, tant du point de vue de la campagne électorale proprement dite qu'au travers des attributions du CSE, dans la mesure où ce dernier comprend aussi bien les nécessités et les obligations communes en droit aux deux statuts – privé et public – que certaines spécificités propres aux personnels publics; le CSE étant déclaré juridiquement compétent en lieu et place des comités techniques de la Fonction publique.

SOUTENIR ET AMÉLIORER LE STATUT DES PERSONNELS

Soucieux d'une parité entre hommes et femmes, le SNU a aussi choisi de composer ses listes de candidates et candidats afin qu'elles tiennent compte d'une parité entre statuts public et privé. Le SNU, notamment par l'intermédiaire de son Secteur national Agents publics, remercie les personnels de droit public qui ont confirmé leur attachement aux valeurs qu'il défend dans les travaux menés concernant le statut, la classification et la représentation des agents dans le cadre du paritarisme. Fort de cette confiance, le SNU continue et continuera pendant toute la mandature de défendre les propositions visant à soutenir et améliorer le statut des agentes et agents contractuels de Pôle emploi. À ce titre, le SNU a revendiqué qu'une négociation urgente soit

ouverte concernant le déroulement de carrières des agent-es publics et leur rémunération. La direction générale a fini par entendre qu'il était nécessaire de se pencher sur la situation des personnels de droit public, rejoignant ainsi, pour la première fois, le constat et l'analyse du SNU.

La direction générale a fini par entendre qu'il était nécessaire de se pencher sur la situation des personnels de droit public

En conséquence, une concertation est inscrite au calendrier social. La séance d'ouverture s'est tenue le 29 novembre dernier et la concertation se poursuivra au cours du premier semestre 2024. D'ores et déjà, le SNU a été porteur de premières propositions concrètes, visant à permettre un véritable déroulement de carrière tout au long de la vie professionnelle, indépendamment du système actuel de promotion.

Outre les questions de budget et de périmètre de concertation, la direction s'est engagée, à notre demande, à fournir des éléments chiffrés exhaustifs concernant la photographie sociale des agent-es publics : nombre d'agent-es par catégorie, niveau et échelon d'emploi; nombre d'agent-es en fin de grille indiciaire dans les deux carrières, normale et exceptionnelle; nombre d'agent-es en situation dite « hors amplitude »; taux de promotion annuel par avancement de ni-

veau et changement de catégorie; nombre d'agent-es encore en attente de poste suite aux épreuves de sélection interne; taux d'utilisation des avancements accélérés et accès aux carrières exceptionnelles, par établissement et au niveau national. Ces éléments sont, pour le SNU, incontournables et indispensables. Ils nous permettront de compléter notre analyse et de finaliser nos propositions.

LE SNU DÉNONCE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DDMP

Le SNU est volontaire pour travailler sur l'ensemble des sujets de la classification des agent-es publics : grilles indiciaires, promotions, référentiel des métiers, formation. Quant à la question du droit d'option (qui permettrait aux agents publics de devenir privés), la direction générale répète invariablement la même réponse que celle formulée au cœur de l'été par le gouvernement : c'est exclu. Deux raisons majeures à cela selon elle : le budget, évalué à 45 millions d'euros, et le caractère

non obligatoire de l'option, qui ne permettrait pas à l'établissement de se défaire d'une double gestion privée et publique de ses personnels. Quant à la problématique de la gestion des ressources humaines (RH) des agent-es de statut public, la direction envisagerait une centralisation. Le SNU, comme l'ensemble des organisations syndicales, continue de dénoncer la mise en œuvre de la détection de potentiel managérial (DDPM) comme préalable à l'accès à une fonction d'encadrement pour les agentes et agents publics lauréats d'une sélection interne, dès lors que cette dernière implique déjà une épreuve orale. À cet égard, la direction semble infléchir sa position et annonce réfléchir à résoudre la problématique par la rédaction d'une instruction visant à distinguer le dispositif pour les deux statuts. Qu'il s'agisse de Pôle emploi ou à présent de France Travail, le SNU continuera d'avoir un rôle moteur dans la défense du statut public des agents du service public de l'emploi. ●

Le Secteur Agents publics du SNU



● **Projet A69**

La nature et le rural contre le capital

Le projet de l'A69 est une simple aberration écologique et économique. La mobilisation contre le projet ne cesse de prendre de l'ampleur, mais en réponse, la répression se fait de plus en plus violente !

Écrire sur la lutte contre l'autoroute A69 qui doit relier Toulouse à Castres, c'est raconter la lutte entre deux mondes qui ne se comprennent pas. D'un côté, le projet lui-même, qui date du siècle dernier, de l'autre un monde d'aujourd'hui qui a décidé que ce projet ne se fera pas, car il symbolise trop de bêtise, trop de solutions faciles, trop d'entre soi, trop de mépris pour les habitants. On parle de ce projet d'autoroute depuis plus de vingt ans. Le Tarn, c'est un département riche en diversité de paysages, de cultures, d'habitants. Le sud du Tarn, dont on parle là,

se trouve dans ce que l'on pourrait nommer la grande banlieue de Toulouse. Pour autant, c'est surtout un territoire rural. La ceinture toulousaine est déjà fortement urbanisée avec, au sud, Portet-sur-Garonne et Muret, puis l'aéroport de Blagnac et l'industrie aéronautique d'Airbus. On trouve à l'est, l'autoroute vers Carcassonne et Montpellier. Mais quand on sort de Toulouse pour venir vers Castres, on se retrouve très vite à la campagne. La densité de la population est moins forte. Une myriade de villages parsème la campagne et une route nationale mène déjà à Castres. Temps de trajet : environ une heure. Seules

quelques portions de cette route sont aménagées en double voie. Au bout du voyage, Castres, au pied de la montagne Noire et l'une de ses industries les plus connues : les laboratoires Fabre. Pierre Fabre, le fondateur de 1962, c'est une sorte de bon père bienveillant pour le sud du Tarn. En tout cas, c'est ainsi que nombre d'élus locaux souhaitent continuer à le voir.

UNE AUTOROUTE POUR SERVIR LE GROUPE PIERRE FABRE

Le groupe Pierre Fabre, malgré la disparition de son fondateur en 2013, est un des leaders mondiaux de la pharmaceutique : 2,7 milliards d'euros de chiffres d'affaires en 2022, 43 sites d'implantation et 5000 salariés environ. L'une de ses usines de départ se trouve justement là, au bout du chemin, à quelques kilomètres de Castres. Le grand rêve du groupe, à n'en pas douter, c'est de pouvoir acheminer ses petits camions, toujours plus vite,

toujours plus loin... L'A69, c'est en grande partie le groupe Pierre Fabre, tout le monde le sait ici. Mais avec le temps et la grande influence du puissant «Père du sud du Tarn», c'est devenu l'affaire de nombre d'élus : sénateurs, députés, conseillers régionaux et départementaux, maires, conseillers municipaux. Beaucoup ont affaire d'une manière ou d'une autre au groupe Fabre. Telle personne a sa femme, son mari, ou des membres de sa famille qui y travaillent, telle autre possède une entreprise en lien avec le groupe Fabre. On peut se permettre d'être élu-e et de faire carrière si l'on soutient l'écosystème Fabre...

Le 22 octobre, ce sont des familles avec enfants, et des scientifiques venus s'exprimer qui ont été gazés sans préavis

Contrôles d'identités, fouille de véhicules, interdictions de séjour, garde à vue en série, et des centaines de gendarmes et CRS, des drones et des hélicoptères lors de manifestations très largement pacifiques.



La jalousie est un autre moteur puissant. Albi, la plus grande ville du Tarn, a son autoroute (gratuite pour la partie du Tarn) qui la relie à Toulouse. Castres, non ! Alors quoi, il faut remédier à cela ! Et la pensée s'arrête à peu près là. Il n'y a pas de projet de territoire digne de ce nom. Il n'y a que des intérêts économiques, et une vision du monde étroite qui se résume par le «tout bagnole».

Pourtant, le projet est une catastrophe écologique, d'abord, et un désastre pour le bien vivre local, ensuite. N'oubliez pas que le tracé traverse la campagne en une sorte de droit chemin vers le but à atteindre et fasse gagner nombre de kilomètres. Non, il longe la nationale existante à quelques dizaines de mètres près, car il y a trop de collines pour couper plus vite. Au passage, il va artificialiser 366 hectares de terres parmi les plus fertiles, plus de 100 hectares de

terres condamnées, coincées entre ces deux voies de circulation, et que personne ne cultivera plus. Le gain de temps ? Dérisoire. 10 à 15 minutes aller-retour. Pour tomber dans les embouteillages inévitables de la rocade toulousaine aux heures de pointe ! Rajoutons que peu de gens hormis les plus nantis l'emprunteront puisque le trajet aller-retour va coûter au moment de la mise en service prévue en 2025 à minima 20 euros pour un véhicule léger. Un des péages les plus chers de France. À ce tarif, les entreprises préféreront la nationale actuelle, comme beaucoup d'habitants et habitants. Sauf que le tracé de l'A69 la traverse régulièrement et douze ronds-points seront créés, qui vont rallonger de 30 et 40 minutes le déplacement actuel sur la nationale ! Ne parlons pas des centaines d'arbres – dont nombre d'arbres centenaires – qui ont été sacrifiés. Tant de gens ont pleuré à la vue de ces beautés végétales abattues...

UNE MOBILISATION QUI NE CESSE DE PRENDRE DE L'AMPLEUR

Alors la lutte s'organise. Le projet date de plus de vingt ans. Les alternatives aussi. Un collectif s'était créé : le collectif RN126. Il proposait d'aménager la route nationale actuelle en augmentant le nombre de portions 2 x 2 voies. Pour un coût bien moins important de près de 40 millions d'euros ! Puis en 2019, le collectif «Stop carrières» qui s'est opposé (avec succès) à la création de carrières illégales à proximité d'écoles primaires sur la commune de Montcabrier. Enfin, le collectif La Voie est libre (LVEL) qui résulte d'une fusion de ces deux collectifs. Et pour défendre les arbres, le Groupement national de surveillance des arbres (GNSA) qui a été à la pointe de la lutte durant de nombreux mois avec l'emblématique et médiatique Thomas Brail. Mais pas que. Nombreuses et nombreux sont encore aujourd'hui les «écureuils»

du GNSA (comme on appelle ces militants) qui dorment dans les arbres pour empêcher leur abattage. Aujourd'hui une vraie zone à défendre (ZAD) existe sur l'un des points du trajet : la crem'arbre. De nombreuses organisations se sont jointes : Extinction Rébellion, Attac, des syndicats, dont la FSU, les Soulèvements de la Terre... Et autour de cela, tant de citoyens, tant d'inconnus, tant d'habitants qui sont entrés à leur tour dans la lutte pour exprimer leur amour de ce territoire, pour exprimer le ras-le-bol du mépris. Car ne nous y trompons pas, la lutte contre l'A69 c'est la lutte du monde de l'entre soi, des «bonnes relations» et des privilèges contre celui qui est en train de naître sous nos yeux. Aujourd'hui, un réel contreprojet de territoire existe. Avec l'idée d'une vélo-route de 87 km entre Toulouse et Castres, jusqu'à Mazamet. De nombreux points de covoiturage et des haltes supplémentaires de train, une ambition de convertir 250 ha de terres agricoles, vouées à la destruction, à l'agriculture biologique et locale ; près de 350 km linéaires d'arbres replantés pour contrer le réchauffement climatique...

Les idées fourmillent, la lutte se réinvente sans cesse, nous luttons pour notre avenir et celui de nos enfants

Aujourd'hui, de nombreux collectifs se créent pour lutter contre l'implantation de «centrales d'enrobés à chaud». Derrière ce nom se cachent deux à trois usines de production de bitume. Bien sûr : pas d'autoroute sans bitume. Sauf que pas d'usine sans émission de molécules dangereuses. Nouvelle aber-



Nombreux sont encore aujourd'hui les «écureuils» du GNSA qui dorment dans les arbres pour empêcher leur abattage.

ration écologique. Des maraîchers ont démarré des installations en agriculture biologique à proximité des futures usines. Ils ont bénéficié d'aides financières de la région Occitanie pour s'implanter. À peine leurs projets lancés, ils apprennent la création de ces usines.

UNE RÉPRESSION VIOLENTE ET DISPROPORTIONNÉE

Où se trouve la cohérence de la politique régionale et de sa présidente de région, Carole Delga, soi-disant de gauche et engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique ? Même Olivier Faure, président du même Parti socialiste, s'est prononcé publiquement contre le projet de l'A69. Qu'importe, Carole Delga continue de soutenir le projet et engage de lourds financements publics. Pour justifier l'implantation des usines, elle affirme avec les autorités publiques qu'il n'y a pas d'habitants à proximité, donc il n'y a pas de danger. Sauf que de nombreuses écoles, du primaire au lycée, se trouvent dans un périmètre de quelques kilomètres. Les parents s'inquiètent légitimement pour la santé de leurs enfants.

Ainsi, de nouvelles citoyennes et citoyens s'impliquent et les autorités s'inquiètent. C'est le dernier coup de pinceau du tableau de la situation : le volet répression et intimidation. Toutes et tous les «écureuils» qui se trouvaient dans les arbres pour les protéger au moment des abattages ont fini en garde à vue. De très

nombreux contrôles d'identités et fouille de véhicules ont été faits sur les citoyennes et citoyens engagés localement. Plusieurs militantes et militants venus de plus loin ont été interdits de séjour. Lors des manifestations très largement pacifiques, les forces de l'ordre ont utilisé des moyens disproportionnés (des centaines de gendarmes et CRS, des drones et des hélicoptères). Le 22 octobre, ce sont des familles avec enfants, réunies pour entendre l'analyse de scientifiques de l'Atelier d'écologie politique de Toulouse (Atecopole) - et les scientifiques eux-mêmes - qui ont été gazés sans préavis. Les opposants sont traités par les autorités d'écoterroristes, de «privilegiés», de citoyens «hors-zone», comme si nous n'habitons pas ici. Et pourtant, la lutte s'installe. Nous sortons de l'ombre. Des gens qui sans cela ne se seraient jamais rencontrés font connaissance. Les idées fourmillent. La lutte se réinvente sans cesse. Nous luttons pour notre avenir et celui de nos enfants, pour un territoire que nous aimons, et pour changer de paradigme. Leur monde va disparaître. Le nôtre apparaît déjà.

Une pétition a réuni en un temps record 50000 signatures. Le débat va être porté à l'Assemblée nationale. Nous verrons le résultat. Le ministre des Transports annonce réviser plusieurs projets de ce type dans d'autres régions de France. Nous demandons à voir. Nous agissons local. Nous pensons global. ●

Marc Renaux

● Cop 28

Une conférence de lobbyistes au pays du gaz et du pétrole

La Cop 28 qui s'est tenue à Dubaï, centre névralgique de la production de gaz et de pétrole. Une Cop où 1 600 délégué·es des États en passe d'être submergés par les eaux faisaient face à 2 400 lobbyistes des énergies fossiles...

La Conférence des parties sur les changements climatiques, ou Cop (pour Conference of the Parties), se réunit chaque année depuis 1995. Du 30 novembre au 13 décembre 2023 s'est tenue la 28^e Cop à Dubaï, première ville des Émirats arabes unis (EAU). Les EAU comptent parmi les producteurs et exportateurs importants de pétrole et de gaz. Pour la Cop 28, 198 pays étaient présents au royaume de béton, du verre et de la climatisation. Le président de cette Cop était Sultan Ahmed Al Jaber, patron de la compagnie pétrolière nationale des EAU, la Abu Dhabi National Oil Company (ADNOC). Sultan Ahmed Al Jaber représentait déjà les EAU à la Cop 21 de Paris en 2015. C'est un éternel technosolutionniste, toujours prêt à servir des discours enthousiastes sur les possibilités de «verdir» les énergies fossiles. Ça parle principalement des techniques de captage et de stockage du carbone que Gaïa Febvre, responsable des politiques internationales au Réseau Action Climat, qualifie de «*mirages technologiques*» !

UN TECHNOSOLUTIONNISTE QUI PRÉSIDE LA COP 28

Le secrétaire général de l'Onu, Antonio Guterres, disait récemment que l'addiction de l'humanité aux énergies fossiles avait «ouvert les portes de l'enfer» ! Sans valider de tels propos, il était évident que les négociations de la Cop 28 allaient tourner autour de l'avenir du charbon, du gaz et du pétrole. L'ambi-

tion de certains pays était de graver dans le marbre un objectif de «sortie» des énergies fossiles. Le 6 décembre, Christophe Béchu, ministre français de la Transition écologique, sûrement entre deux vols en jet privé, affichait le souhait de la France d'aboutir à «une trajectoire et une date de sortie des énergies fossiles». Mais, à Dubaï, le souhait du ministre était-il seulement audible chez les lobbyistes des énergies fossiles venus en grand nombre ?

Une Cop n'est jamais rien d'autre qu'une déclaration d'intention mise en forme

Car c'était bien le problème de la Cop 28 ! Lors de la Cop 27 de 2022, à Charm el-Cheikh, les lobbyistes des énergies fossiles étaient 636. À Dubaï, ils étaient au moins 2 456, soit quatre fois plus. Ce qui a conduit Alexia Leclercq, militante pour le climat et cofondatrice de Start : Empowerment, à déclarer : «*Cela fait des années que la présence des grands pollueurs nous enlise... C'est la raison pour laquelle la Cop 28 est enveloppée d'un brouillard de déni climatique et non de réalité climatique*».

La réalité climatique était cependant au cœur de la Cop 28 via la présence d'États insulaires – Samoa, les îles Marshall ou encore les Tuvalu – regroupés au sein

de l'Alliance des petits États insulaires (Aosis) où ils luttent pour leur survie, ni plus ni moins. Montée des océans, ouragans et cyclones sont autant d'événements climatiques qui ravagent déjà ces États insulaires. Récemment, l'Australie a offert un asile climatique progressif aux 11 000 citoyennes et citoyens des Tuvalu dont le chapelet d'îles est grignoté par la montée des eaux.

DES PROCESSUS DE NÉGOCIATION LONGS ET PEU FÉCONDS

À Dubaï, Cédric Schuster, président de l'Aosis, a lancé : «*Pour nos petites îles en développement, l'objectif central est de limiter le réchauffement climatique en dessous de la limite de 1,5°*», soit la limite la plus ambitieuse de l'accord de Paris en 2015. L'Aosis milite pour que la Conférence des Parties inscrive l'objectif de «sortie» du charbon, du pétrole et du gaz dans un prochain accord. Malheureusement, les 10 pays les plus vulnérables au réchauffement climatique avaient seulement 1 600 délégué·es à la Cop 28 contre plus de 2 400 pour le lobby des fossiles !

La démonstration de force des lobbyistes des énergies fossiles s'est matérialisée, en pleine Cop 28, par un appel du secrétaire général de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) exhortant ses membres, dont les Émirats arabes unis, à «rejetter proactivement» tout accord ciblant les énergies fossiles dans les négociations climatiques. Et la bataille sur l'avenir des fossiles a rebondi de plus belle, à l'approche du terme du sommet sur le climat. Le président de la Cop, Sultan Ahmed Al Jaber, a dû taper du poing sur le pupitre et déclarer que «*nous faisons des progrès, mais pas assez vite et de façon pas assez satisfaisante*» et



d'ajouter : «*Il est temps de mettre de côté ses propres intérêts au nom de l'intérêt général*».

Message entendu ? La 28^e conférence sur les changements climatiques s'est achevée, le 13 décembre 2023, sur un accord qui prévoit une «transition» hors des énergies fossiles... et non pas une sortie de celles-ci, hélas ! Cependant, François Gemenne, co-auteur du 6^e rapport du GIEC, a salué un accord quasi historique où est actée «une trajectoire pour l'avenir post-fossile». Il est vrai que les pays producteurs étaient parvenus à éviter que les énergies fossiles apparaissent nommément dans les textes adoptés à l'issue de la Cop pendant 26 ans. Donc, nous progressons ! Mais Amy Dahan, historienne des sciences et directrice de recherche émérite au CNRS parle d'un accord dans une «*fabrique de la lenteur*» tant les processus de négociation sont longs et peu féconds. Christian de Perthuis, professeur d'économie à Paris-Dauphine insiste sur le fait que «*les pays – signataires de l'accord – ont deux ans pour expliquer comment ils vont appliquer cette décision. C'est là que tout va se jouer*» ! Pour Jean-Marc Jancovici, membre du Haut Conseil pour le climat et nucléaire notoire, une Cop n'est jamais rien d'autre qu'une déclaration d'intention mise en forme. En effet, il n'y a pas de sanction si des États ne respectent pas leurs engagements climatiques. Jancovici ajoute que «*Le chemin de la sortie des énergies fossiles est un chemin compliqué*». Nous n'avons vraiment aucun mal à le croire ! ●

Le Secteur Retraité·es du SNU

● Égalité femmes-hommes

Une hiérarchie trop peu féminisée

L'égalité professionnelle n'a pas beaucoup progressé à Pôle emploi. Plus on monte dans la hiérarchie, plus la part des hommes se fait écrasante.

Une présentation du bilan 2022 de l'accord sur l'égalité professionnelle a été réalisée auprès de la commission de suivi. Nous savions que cet accord, que le SNU avait refusé de signer, n'apportait aucune solution et peu de perspectives, et de fait, nous constatons que peu d'actions concrètes ont été déployées et qu'il s'agit pour l'essentiel de coups de communication ou de quelques formations. Plus grave, l'écart de revenus n'a pas ou peu diminué, se limitant à quelques mesures de rattrapage, via... des promotions prises sur la dotation nationale ! Donc ne coûtant rien à l'établissement et diminuant de fait la dotation disponible pour l'ensemble des agents. L'écart global de rémunération reste de 17% en faveur des hommes. Pour les personnels employés, techniciens et agents de maîtrise, cet écart s'explique essentiellement par une ancienneté moindre et le poids des temps partiels, ce qui ne doit évidemment pas être une excuse pour ne rien faire et ne pas corriger sur le temps les impacts de cette différence !

PLUS ON MONTE, PLUS LES HOMMES SONT PRÉSENTS

Le Secteur Cadres du SNU remarque prioritairement que le poids des femmes reste bien inférieur à leur part dans l'effectif total : les femmes représentent 79% des non-cadres et seulement 57% des cadres (contre

56% en 2010). Après trois accords sur l'égalité professionnelle, signés par la majorité des syndicats, on voit bien qu'il y avait surtout du vent dans les propositions de la direction, ce que le SNU a dénoncé en refusant de signer ces accords. Dans le bilan de l'accord en cours, l'établissement annonce viser 60% de femmes dans l'encadrement. Mais avec une progression de 1% en 12 ans (et + 0,1% en 12 mois), nous ne sommes pas près d'y arriver... Ceci dans un contexte de réduction des effectifs, car il y avait 71 cadres en moins à Pôle emploi entre fin décembre 2021 et fin décembre 2022.

D'autre part, le salaire des femmes, à ancienneté égale et après correction des temps travaillés, reste inférieur de 3,5% à celui des hommes. Rappelons que pour les cadres, le temps partiel ne joue pas (ou peu), les femmes à temps partiel n'étant que 4% dans l'encadrement intermédiaire, les hommes 1%. Et dans l'encadrement supérieur, il y a une seule femme et... deux hommes à temps partiel.

Plus on monte dans la hiérarchie, plus l'écart est favorable aux hommes. À partir de l'échelon G de la grille de rémunération, les hommes sont plus nombreux que les femmes. Pôle emploi se vante d'avoir une bonne note pour l'index de l'égalité femmes-hommes, mais n'a obtenu que la moyenne pour la partie «Mixité au sein des plus hautes rémunérations». C'est la



même chose pour les promotions : en 2022, les hommes représentaient 54% des mesures de promotion dans l'encadrement supérieur, les femmes seulement 46%. Et ne parlons pas des cadres dirigeants, qui ne sont pas concernés par cet accord, mais dont chacun peut se rendre compte au quotidien que l'établissement ne fait rien pour assurer le renforcement de la présence des femmes.

DES PROPOSITIONS CONCRÈTES POUR FAIRE AVANCER LES CHOSSES

Domage que le gouvernement n'ait pas saisi l'occasion de France Travail pour nommer une femme à sa tête, cela aurait été une première (et au moins une bonne) nouvelle liée à ce changement ! Il n'est pas sûr que cela s'arrange rapidement, la direction générale ayant prit prétexte de l'arrivée de France Travail et du nombre important de négociations à venir pour reporter les négociations sur cet accord, tout comme celui sur les seniors. Ceci alors qu'il aurait été possible de profiter d'un début d'année 2024 plus calme pour ouvrir les négociations et faire de vraies propositions. Pour le SNU, France Travail, qui multiplie webinaires et communi-

cation sur la responsabilité sociale et environnementale (RSE), devrait pourtant être exemplaire sur l'égalité professionnelle.

Dès 2011, le SNU demandait que soient mises en place des campagnes spécifiques pour pallier le déficit de promotions féminines sous statut privé et l'ouverture de sélections internes visant à combler ce déficit pour les agentes sous statut public. Nous n'avons pas été entendus, mais nous continuerons à porter cette demande. Nous voulions aussi que, pour les collègues en congés maternité, l'établissement arrête de refuser des augmentations ou de les oublier lors des campagnes de promotion, alors que ces dernières sont légales et conventionnelles (voir l'article 1225-26 du Code du travail et la CCN). Nous réclamons un budget spécifique pour le rattrapage des inégalités professionnelles, et non une simple ponction sur le budget promotion de toutes et tous. Et pourquoi ne pas arrêter de proratiser les primes en fonction du temps de travail, afin de ne plus pénaliser les temps partiels dont la plupart résultent de contraintes familiales, subies majoritairement par les femmes ? ●

Le Secteur Cadres du SNU

Pour contacter le Secteur Cadres et Encadrants du SNU : secteurcadresnu@gmail.com

Pour en savoir plus, pour ne pas rester seul, le Secteur Cadres et Encadrants du SNU vous propose un espace d'échanges et de réflexion. Retrouvez nos publications sur le site Snutefifsu.fr, rubrique Pôle emploi, onglet Secteur Cadres.

● Eugénisme

Quand l'Europe stérilisait les femmes massivement et par contrainte

Depuis la Seconde Guerre mondiale, de nombreux États européens ont procédé à la stérilisation massive de certaines populations, par la contrainte et parfois sans qu'elle le sache.

De nombreux articles parus en automne révèlent un pan obscur de notre histoire récente : les stérilisations forcées de femmes, parfois d'adolescentes tout juste sorties de l'enfance dans une Europe postcoloniale et eugéniste pour empêcher les naissances dans certaines populations. Cet

article ne se veut pas exhaustif et porte volontairement sur des cas d'Europe occidentale, pour que l'on ne puisse se retrancher derrière des aspects culturels. Depuis la Seconde Guerre mondiale, des femmes ont été empêchées de disposer de leur pouvoir de décision quant à une maternité souhaitée ou non, de force et parfois sans

qu'elles le sachent ! Que ce soit à la Réunion, donc en France, ou au Groenland, province danoise, l'État a encouragé la réduction de la natalité non par l'éducation, mais par la contrainte. Au Groenland, à la fin des années 1960, la moitié des femmes en âge de procréer a eu un stérilet posé, souvent sans leur consentement. Le scandale a mis des années à exploser, les femmes n'étant parfois même pas au courant ou pensant être seules dans cette situation. Certaines ont par la suite développé des infections, d'autres l'ont appris après consultation, car elles n'arrivaient pas à être enceintes. Une victime explique notamment que lors de son arrivée au lycée, à 14 ans, ce fut la condition pour pouvoir aller faire des études à la ville, sans son consentement ni celui de ses parents.

LA PAUVRETÉ OU L'ORIGINE COMME CRITÈRES DÉTERMINANTS
À la Réunion, des milliers d'avortements, ligatures de trompes, ont été effectués sans le consentement des patientes. Les médecins en profitaient pour facturer de fausses opérations et se faire rembourser par la Sécurité sociale. Là aussi, la parole de femmes pauvres, racisées, ostracisées a eu du mal à être entendue même si dès les années 1970, certaines ont eu le courage de porter plainte. Une victime explique ainsi être allée voir son médecin, enceinte de trois mois, pour une douleur. Hospitalisée, opérée officielle-

ment de l'appendicite, elle a ensuite appris qu'on l'avait en fait avortée et qu'on lui avait ligaturé les trompes, car le médecin avait estimé qu'elle avait déjà assez d'enfants ! En Espagne, jusqu'en 2020, la stérilisation sans consentement était autorisée dans des cas « exceptionnels »... Comprendre en cas de déficience mentale de la femme. Une victime explique avoir été opérée après avoir rencontré un jeune homme au travail et avoir expliqué à ses parents qu'elle espérait avoir un jour des enfants avec cet homme. Les parents, conseillés par le médecin, ont exigé une ligature des trompes, la considérant inapte. Depuis, cette dame est dépressive, a réussi à se débarrasser de la tutelle de ses parents, et ironie du sort, doit s'occuper de son père dépendant, celui-là même qui a signé la demande de stérilisation.

En Suède, 25 000 Suédoises et Suédois, jugés faibles d'esprit, ont été stérilisés de force entre 1934 et 1976. Il s'agissait d'un plan national, basé sur un institut de biologie raciale qui a beaucoup inspiré les nazis. Il suffisait de ne pas être allé à l'école, car trop pauvre, un peu métissée, de se rebeller contre la société ou même juste de ne pas être concentrée à l'église pour que la demande de stérilisation soit faite. De même que dans les autres pays, la plupart des personnes concernées n'ont pas osé en parler, et le taux de dépression et de suicide chez ces personnes est bien plus élevé que la moyenne. Il faut

Pour contacter le Secteur Femmes du SNU : secteurfemmes.snupef@gmail.com.

3919 : ce numéro d'écoute national est destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels concernés. Appel anonyme et gratuit 24h/24 et 7j/7 ; accessible aux personnes sourdes et malentendantes.

Élisabeth Jeamin

Discrimination systémique ?

La discrimination systémique (dans l'emploi) est une discrimination qui relève d'un système, c'est-à-dire d'un ordre établi provenant de pratiques, volontaires ou non, neutres en apparence, mais qui donnent lieu à des écarts de rémunération ou d'évolution de carrière entre les catégories de personnes. Cette discrimination systémique conjugue quatre facteurs : les stéréotypes et préjugés sociaux ; la ségrégation professionnelle dans la répartition des emplois entre catégories ; la sous-évaluation de certains emplois ; la recherche de la rentabilité économique à court terme. La particularité de la discrimination systémique étant qu'elle n'est pas nécessairement consciente de la part de celui qui l'opère.

En France, une seule décision de justice pour le moment a reconnu une discrimination systémique dans le travail : dans l'entreprise condamnée, l'organisation de travail était faite sans prendre en compte les compétences de chaque travailleur, mais uniquement son origine ethnique, les 25 salariés maliens étant affectés aux tâches les plus pénibles.

Au Québec, les organisations syndicales ont pu démontrer une discrimination systémique au travail des femmes dans le secteur de la construction : elles sont 56 % à quitter le secteur après cinq ans contre 35 % chez les hommes, à cause de l'inadaptation des équipements de protection, l'affichage de documents pornographiques, le moindre accès à des postes à temps plein...

À Pôle emploi, selon le dernier bilan social, 79 % des employé-es sont des femmes, et seulement 57 % des cadres. Pourquoi n'arrivent-elles pas en haut de l'échelle ? Certaines décisions institutionnelles - changer d'agence en cas de passage à un poste d'encadrement, être obligée d'aller régulièrement en formation loin de chez soi, etc. - impactent différemment les femmes (qui ont plus souvent les charges familiales) que les hommes.

noter que dans ce cas, hommes et femmes étaient concernés alors que dans les autres cas évoqués dans cet article, seules les femmes ont subi ces mutilations.

UN TAUX DE DÉPRESSION ET DE SUICIDE BIEN PLUS ÉLEVÉ

Aujourd'hui, les victimes peuvent s'organiser pour se faire entendre, faire reconnaître leur statut, voire demander une compensation. Les femmes peuvent plus facilement trouver des espaces de parole, entrer en contact avec d'autres victimes via les réseaux et ainsi se libérer de l'omerta qui entourait ces pratiques. Suite à cette libération de la parole, les médias se sont emparés du sujet, ce qui a conduit les gouvernements à s'y intéresser et à réagir.

En 2009, le gouvernement tchèque a présenté ses excuses aux femmes de la communauté rom qui, principalement dans les années 1970-80, ont subi des stérilisations forcées lorsqu'elles se présentaient à l'hôpital pour accoucher. En août 2022, neuf États membres de l'Union européenne - Belgique, France, Luxembourg, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Espagne et Suède - criminalisent explicitement la stérilisation forcée. Une enquête gouvernementale a été ouverte au Danemark pour faire la lumière sur ce scandale, 67 femmes ayant demandé réparation au gouvernement. La reconnaissance de ces maltraitements passés permettra aux États européens d'avancer dans la protection des femmes. ●

Isabelle Sourbadere



● Patriarcat et expression

La parole, un instrument de pouvoir genré

Se faire confisquer la parole par un homme est chose courante, mais nous pouvons agir en pointant systématiquement ces pratiques.

Historiquement, les femmes se doivent d'être discrètes, silencieuses. Depuis la nuit des temps, nous vivons dans un système patriarcal où les femmes sont éduquées pour se taire. Ainsi, la prise de parole en public est généralement dominée par les hommes. Dès les années 1970, les féministes avancent trois raisons pour expliquer cette inégalité face à la prise de parole en public :

Éducation : les femmes sont poussées à rester en retrait et à ne pas exprimer leurs idées (manque de confiance en elles, de légitimité à prendre la parole).

Compétition : les femmes sont moins intéressées par la compétition avec les hommes (elles apprécieraient plus la co-construction d'un dialogue que la domination de l'autre par les mots).

Domination : les femmes seraient réduites au silence par l'attitude des hommes qui leur coupent souvent la parole (plus souvent qu'aux autres hommes), ignorent leur propos voire n'accordent aucun

crédit aux propos avancés par les femmes. En réunion, les hommes captent 75 % du temps de parole, un homme interrompt 23 % de fois plus une femme qu'un autre collègue masculin (étude réalisée par la Brigham Young University). Des néologismes illustrent ces situations. **Mansplaining** : concept féministe, né dans les années 2010, qui désigne une situation où un homme explique à une femme quelque chose qu'elle sait déjà, voire dont elle est experte, sur un ton potentiellement paternaliste ou condescendant. En France, on peut trouver le terme «mecspliation», et «pénisplication» au Québec.

Maninterrupting : quand un homme interrompt une femme.

Bropropriating : quand un homme s'approprie les idées d'une femme.

Manswering : quand un homme répond à la place d'une femme.

Couper systématiquement la parole quand une femme s'exprime ou utiliser un ton paternaliste pour lui expliquer ce qu'elle sait déjà sont des

attitudes sexistes très courantes dans le milieu professionnel. Quand on leur coupe plusieurs fois la parole en réunion, les femmes se retirent du débat, elles se sentent frustrées avec la complicité inconsciente de l'assemblée. Ces pratiques sont d'autant plus pernicieuses qu'elles se dissimulent derrière un discours selon lequel l'égalité entre les hommes et les femmes serait désormais acquise.

LUTTONS CONTRE LE SYNDROME DE L'IMPOSTEUR

Nous pouvons agir en pointant immédiatement et systématiquement ces comportements, car très souvent, ils font partie d'une ambiance générale de travail, lors d'échanges animés, et seule la personne qui subit ces interruptions s'en aperçoit. «Vous venez de me couper la parole, mais je vais reprendre ce que je disais» ou «si vous le permettez, je termine» ou encore «j'étais en train de parler, je voudrais aller au bout de mon propos». Et si les choses continuent, pour une prise de conscience collective avec une phrase du type «cela fait trois fois que vous m'interrompez, cela suffit». Il faut parier sur l'intelligence de l'autre et sa bienveillance. Il n'y a

pas de complot, ce sont des réflexes inconscients. En aparté, expliquez : «Je suis persuadée que tu ne le fais pas exprès. Est-ce que je peux compter sur toi la prochaine fois ?». Et si un collègue cherche à s'imposer comme expert dans votre domaine de compétences ? Là encore, réagir du tac au tac et reprendre la parole en rappelant sa fonction et son expertise, sans faire référence à son genre. «Je suis là en tant que... c'est pourquoi je vous alerte sur...» ou encore «Est-ce que vous voulez l'avis de l'experte sur le sujet ou bien celui d'untel ?». Si nécessaire, faire appel à la solidarité entre collègues et leur demander d'appuyer ses propos quand on se fait couper la parole ou reprendre à son compte ses idées. Votre collègue pourra signifier : «Je comprends que tu reprennes l'idée de... Elle a beaucoup d'intérêt.» Prenons notre place, nous sommes légitimes, notre parole est importante, notre avis compte ! Luttons contre le syndrome de l'imposteur ! De nombreuses associations, dont la FSU, proposent des formations «Prise de parole femmes». Un conseil : Mesdames, inscrivez-vous ! ●

Madeleine Jérôme

● Franchises médicales

Les plus précaires sommés d'être moins malades

Le gouvernement prévoit de doubler le montant des franchises médicales en 2024, car il estime que la quasi-gratuité est une incitation à surconsommer des médicaments. Une décision caractéristique de la politique de régression sociale du président Macron.

Avant l'été, Elisabeth Borne avait projeté de doubler le montant des franchises médicales. Pour rappel, la franchise médicale est une somme qui est déduite des remboursements effectués par notre caisse d'assurance maladie sur les médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires. Les franchises ont été créées en 2008 avec l'objectif politique assumé non pas simplement de trouver une source additionnelle de financement des dépenses de

santé, mais de «responsabiliser» les patients. Le mot est loin d'être anodin : il tient pour acquis qu'il est justifié de soupçonner les patients d'une tendance à la «sur-consommation» de soins. Ce projet se confirme pour 2024, et ce, tout en abandonnant la hausse des taxes sur l'alcool.

LES MALADES CONSIDÉRÉS COMME RESPONSABLES

Mais attention, l'ex-Première ministre avait ajouté qu'il ne «s'agissait évidemment pas d'empêcher les

gens de se soigner», voulant même «protéger les personnes modestes et vulnérables ainsi que ceux ayant des pathologies lourdes ou chroniques», sans toutefois préciser comment.

Qu'est-ce qui peut motiver une mesure aussi injuste sur un système de santé déjà aux abois ? Pourquoi s'attaquer à la santé, dont on sait que son accès est source de discrimination. Une mesure qui est en totale contradiction avec les grandes déclarations émues d'Emmanuel Macron sur la santé ! «... Le projet que je porte encourage l'accès de tous aux soins...» proclamait-il ainsi le 6 janvier 2017, des trémolos dans la voix. Pour rappel, le reste à charge de 50 centimes sur chaque boîte de médicaments ou d'acte paramédical date de 2008 sous le mandat de Nicolas Sarkozy, montant qui n'a pas été modifié depuis.

Qu'est-ce qui peut motiver une mesure aussi injuste ? Et bien figurez-vous que c'est de notre faute. Oui, notre faute, cela aussi vous avait échappé ! Nous perdons le sens des responsabilités quand nous nous soignons. C'est en l'occurrence ce que notre écrivain, ministre à ses heures perdues, Bruno Le Maire, déclarait en juin dernier : «la quasi-gratuité des médicaments peut conduire à déresponsabiliser le patient». Ainsi, lorsque le gouvernement se décide à prendre des mesures pénalisant en premier lieu les plus vulnérables, et bien c'est en fait de notre faute ! Falloit oser... Mais Bruno Le Maire n'est pas le seul à pérorer de telles inepties, la rapporteure du texte, députée Renaissance, a ajouté que l'enjeu était de faire baisser la consommation de médicaments (comme si c'était le pa-

tient qui rédigeait les ordonnances) de telle sorte que l'on n'aurait pas ainsi la nécessité d'augmenter les franchises : soignez-vous moins et nous n'aurons pas à vous «punir» avec des franchises plus élevées ! Ces arguments sur la responsabilité individuelle sont les mêmes que celui qui fonde le système de santé des États-Unis, alors que celui-ci coûte trois fois plus cher que le nôtre sans arriver à soigner correctement sa population. Une étude de l'Institut de Recherche en Économie de la Santé menée en 2008 après l'introduction des franchises sur les médicaments a montré qu'en moyenne 12% des personnes déclaraient avoir modifié leurs achats de médicaments suite à la mise en place des franchises (Kambia-Chopin et Perronnin, 2010). Les résultats montrent que tous les patients n'ont pas été touchés de la même manière par cette mesure. Les plus modestes et les plus malades ont été deux fois plus nombreux à limiter leurs achats de médicaments. Globalement, la mesure n'a donc pas eu d'effet sur les dépenses de santé, mais elle a eu un effet notable chez les plus modestes.

LES ASSOCIATIONS DE PATIENTS DOUBLEMENT ULCÉRÉES

Ces annonces n'ont pas manqué de faire réagir les représentants des associations de patients doublement ulcérés par ce projet et par l'abandon de la hausse des taxes sur l'alcool (un abandon qui permettra à ceux qui ne pourront plus se soigner de boire à la santé du gouvernement). Les syndicats de médecins sont dans l'ensemble plutôt remontés et regrettent une décision politique qui n'a rien à voir avec la santé publique. La présidente de MG France, le syndicat des médecins généralistes, a même déclaré craindre que si certaines exonérations devaient exister, les personnes situées juste au-dessus des seuils ne puissent plus se soigner ! Faire des économies pour plaire à qui ? Aux agences de notation ? À l'Europe ? Sans discussion, le point commun à toutes les mesures prises récemment : l'assurance chômage, les retraites, maintenant les franchises médicales... c'est la régression sociale. ●

Le Secteur Retraité-es du SNU



● Loi Bien vieillir

S'occuper enfin de la pauvreté

Une loi portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France est en débat au Sénat. Devant l'augmentation de la pauvreté en France et face au défi de l'isolement et de la précarité des retraité-es, il est temps de s'attaquer sérieusement au problème.

Des publications récentes, notamment de l'Insee en 2023, font le point sur la pauvreté en France. Le taux de pauvreté a certes diminué depuis 1970, mais il est aujourd'hui plus élevé qu'au milieu des années 2000. Il est encore légèrement inférieur à celui de la moyenne de l'Union européenne. Nul ne sera surpris que les chômeur-es et les familles monoparentales soient nettement plus touchés par la pauvreté que les autres catégories de la population. Par tranche d'âge, c'est celle des 18-24 ans qui est la plus atteinte. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville – ils sont 1300 en France métropolitaine – en concentrent une bonne partie. Dans le département de Loire-Atlantique par exemple, c'est très largement le cas dans les 19 quartiers concernés : alors que

le taux de la population sous le seuil de pauvreté¹ est de 10% pour l'ensemble du département, il varie de 37 à 63% dans ces quartiers. Début 2022, 14% de l'ensemble de la population française était en situation de pauvreté matérielle et sociale (13,1% en 2019) c'est-à-dire dans l'incapacité de couvrir au moins cinq des treize éléments de la vie courante (chauffage, vêtements, paiements dans les délais, transports, etc.). Parmi elles, les familles monoparentales et les personnes seules étaient nettement surreprésentées. Et les retraité-es ? 27% de l'ensemble des ménages pauvres sont des ménages retraités². Ceux-ci vivent plus souvent seuls que le reste de la population, une situation qui a tendance à s'accroître encore après 75 ans, notamment pour les femmes. Il est de plus en

plus courant et habituel de rencontrer des retraité-es parmi les personnes qui fréquentent les lieux de distribution de nourritures ou de produits essentiels...

RÉPONDRE À L'URGENCE SOCIALE

À la pauvreté s'ajoute la solitude. Ces retraité-es pauvres, bien que 40% d'entre eux soient propriétaires, ont un niveau de vie médian de 945 euros. Par rapport aux autres catégories de la population, ils résident proportionnellement plus dans des territoires ruraux. C'est encore plus vrai dans certaines zones montagneuses comme le Massif central ou la Corse. C'est en particulier le coût des transports avec des distances importantes qui est en cause, et ce malgré un coût du logement moindre qui pourrait en partie compenser. La proposition de loi portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France, adoptée par l'Assemblée

nationale en première lecture le 23 novembre 2023 et désormais en débat au Sénat, devra se préoccuper de ces réalités et en particulier de la situation des retraité-es pauvres guettés par l'isolement. Au nom de la solidarité intergénérationnelle, le législateur devrait aussi prendre réellement en compte les autres catégories de pauvres, en particulier la plus pauvre d'entre elles, celle des 18-24 ans, ainsi que les populations résidant dans les quartiers défavorisés. Sans oublier toutes celles et ceux qui sont dans l'incapacité de faire face à au moins cinq éléments de la vie courante. Espérons que le programme de la loi, destiné à «répondre à l'urgence sociale» dans un contexte de forte inflation, et les 50% d'augmentation des crédits affectés à la lutte contre la pauvreté, ne sera pas un simple saupoudrage, mais qu'il commencera à s'attaquer vraiment à la très grande pauvreté. ●

Le Secteur Retraité-es du SNU

1. Un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit avec moins de 1102 euros par mois (60% du revenu médian).
2. Un ménage au sens de l'Insee désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne.



Une vraie mutuelle avec une bonne couverture mutualiste
Pour les ex-salarié-es de Pôle Emploi · ASSEDIC · AFPA · Missions locales/PAIO

SOLIDARITÉ

- Intergénérationnelle : pas d'évolution de cotisation en fonction de l'âge
- Avec les précaires des services de l'emploi · 9 tranches de cotisations suivant les revenus

Vous terminez un contrat dans l'un de ces services :

Fin de CDD, CUI... Retraite · Démission...

Vous êtes salarié-e de mission locale/PAIO

CONTACTEZ-NOUS

AMAE

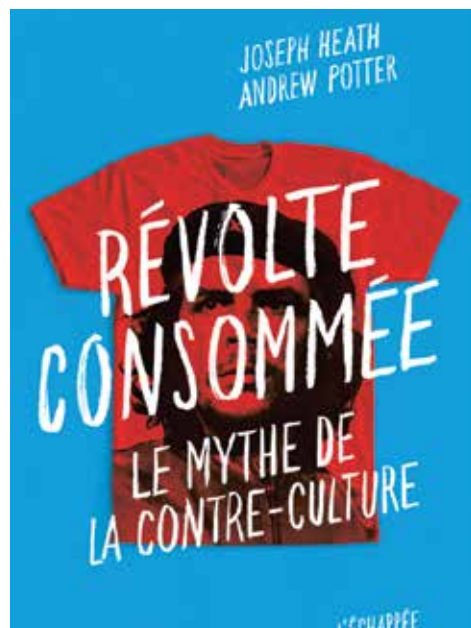
71 bd Brandebourg 94200 IVRY/SEINE

☎ 01 89 38 50 57 04

www.amae-mutuelle.fr __ amae.mutuelle@gmail.com

● Essai

Une subversion au service du capitalisme



● Joseph Heath, Andrew Potter, *Révolte consommée, le mythe de la contre-culture*, L'Échappée, 2020, 20 euros, 363 pages.

La contre-culture, c'est toute une institution outre-Atlantique. Pour nous, Européens, cela reste un élément essentiellement folklorique d'une tranche d'âge et d'une certaine classe sociale nord-américaine en quête de reconnaissance. Le rock 'n' roll, les communautés hippies et le développement personnel n'ont jamais véritablement résumé une analyse critique sérieuse et des perspectives militantes concrètes. Pour nous Européens... Mais en Amérique du Nord, la situation est bien différente : Joseph Heath et Andrew Potter, les auteurs de *Révolte consommée, le mythe de la contre-culture*, sont là pour nous le rappeler. Au travers de dix chapitres, les deux universitaires canadiens décortiquent différentes thématiques qui viennent polluer les débats politiques. Car sous prétexte de proposer un discours subversif, les grandes orientations de la soi-disant contre-culture nourrissent le capitalisme et les différentes formes de consumérisme. La recherche du non-conformisme implique un renouvellement permanent du marché pour tenter de se différencier. Le dénigrement systématique des institutions ou du militantisme traditionnel revient au final à promou-

voir un développement personnel aux dépens d'une véritable action politique. Les auteurs démontent le présupposé qui voudrait que nous soyons tous manipulés par le système et contraints à consommer. Au contraire, la consommation relève surtout d'un processus sociologique de différenciation et de reconnaissance de classe. Et la contre-culture s'intègre parfaitement dans ce processus. Les auteurs font jouer Bourdieu et Veblen contre Foucault et Baudrillard. Tous les mythes de la contre-culture y passent, sont décortiqués et intelligemment démontés. Leurs effets fondamentalement pervers sont habilement mis en lumière. Tout y passe, de Naomi Klein, l'auteur de *No Logo* qui défend l'authenticité de son quartier de Toronto alors qu'elle habite dans une zone ultra-privilégiée, à la musique underground qui pour rester confidentielle se doit d'être totalement incoutable, en passant par les fondements politiques et les impasses conceptuelles de la contre-culture. On se retrouve au final avec un ouvrage malin et franchement jubilatoire par l'entreprise très constructive de démolition qu'il propose. ●

Adèle Salem

● Rétrospective

Une parodie jubilatoire sur la politique française



● Georges Lautner, *Les Tontons flingueurs*, 105 minutes, Gaumont, 1963.

Il y a dix ans, ce film avait été retenu par le ministère de la Culture pour représenter le film patrimoine de l'année 2013. C'est à Nantes, au cinéma Bonne Garde, que s'est déroulé pendant cinq jours l'hommage officiel à ce film et son réalisateur en présence de son premier cercle d'amis, acteurs et techniciens, qui avait participé au tournage, dont Vénantino Vénantini dernier Tonton encore en vie en 2013. Une semaine dans l'esprit du film, avec des animations hors du commun, comme ce concours du meilleur «bizarre» au cours duquel un candidat avait fabriqué cette boisson proche du vitriol avec une cocotte-minute munie d'un alambic. Film culte s'il en est, film qui vous déride les zygomatiques. Un film où par avance, on anticipe les répliques, un chef-d'œuvre de dialogues – écrit par l'inénarrable Michel Audiard – plus décalés les uns que les autres... «*Les cons, ça ose tout, c'est même à ça qu'on les reconnaît*»; «*Mais moi les dingues, j'les soigne, j'm'en vais lui faire une ordon-*

nance, et une sévère, j'veis lui montrer qui c'est Raoul. Aux quatre coins d'Paris qu'on va l'retrouver, éparpillé par petits bouts façon puzzle... Moi, quand on m'en fait trop j'correctionne plus, j'dynamite, j'disperse, et j'ventile.» Des scènes inoubliables comme celle de la cuisine, un sommet dans le genre, interprété par des acteurs – Lino Ventura, Francis Blanche, Bernard Blier, Robert Dalban, Jean Lefèvre – qui s'amuse autant que les spectateurs.

Un film fait pour les jours où l'on a un coup de mou, qui vous embarque au 7^e ciel du burlesque version parodie... Un film tourné de façon magistrale par un George Lautner au mieux de sa forme accompagné par un directeur de la photographie, Marcel Fellous, orfèvre de la lumière et des cadrages. Pour celles et ceux qui n'ont jamais vu ce film, précipitez-vous pour le voir et le revoir sans modération, en boucle si besoin. C'est remboursé par la Sécurité sociale. ●

Michel Crétin

● Analyse

Mieux comprendre les raisons du contrôle



● Collectif, *Chômeurs, vos papiers!*, Raisons d'agir, 2023, 152 pages, 13 euros.

Dans la continuité de leurs travaux respectifs sur les politiques de l'emploi, au sens le plus large, cinq chercheuses et chercheurs nous offrent un court, mais précieux ouvrage sur le contrôle subi par les privé-es d'emploi. Le fruit de cette réflexion collective indique la meilleure voie possible à emprunter pour qui veut construire ses propres réponses à plusieurs interrogations. Quelle a été l'évolution du contrôle ? Pourquoi ce contrôle est-il toujours plus coercitif et les sanctions toujours plus dures à l'égard des chômeurs et chômeuses ? Pourquoi un discours politique récurrent sur le fait qu'elles et ils seraient responsables de leur état ? En quoi la formule répétée à l'envi de la redynamisation par le contrôle relève d'une rhétorique destinée à faire accepter, au sein de l'administration du chômage, un contrôle trop dur ? Et cherche-t-on ainsi à étouffer d'éventuelles critiques et oppositions internes ? Le livre a pour titre *Chômeurs,*

vos papiers!. Même si le contrôle appartient à notre quotidien professionnel, nous avons bien des choses à apprendre de cette lecture des 160 pages d'un ouvrage décidément très éclairant. Bien sûr, certains aspects du contrôle des privé-es d'emploi ne manqueront pas d'évoluer avec l'avènement du Réseau pour l'emploi et de France Travail. D'autres évolutions sont également à attendre avec les conséquences de certaines réformes comme celle du RSA ou encore avec le doublement du nombre de contrôles par an (de 500 000 à 1 million) souhaité par l'ex-ministre du Travail, Olivier Dussopt remplacé par Catherine Vautrin dans le gouvernement Attal.. Il ne serait donc pas impossible de voir un jour chez votre libraire un deuxième tome de *Chômeurs, vos papiers!*. En attendant, allez vite puiser dans l'édition 2023 de quoi prendre un recul salutaire et philanthropique sur la question ! ●

Philippe Barriol

● Féminisme

Le capitalisme continue de créer des sorcières



● Silvia Federici, *Une Guerre mondiale contre les femmes*, La fabrique, 2021, 176 pages, 15 euros.

Les chasses aux sorcières sont un thème de prédilection pour Silvia Federici. Nous avons déjà chroniqué *Caliban et la sorcière* (*Modes d'Emplois*, été 2019, n° 67) dans lequel l'auteure analysait le phénomène d'expropriation des paysans entre le XVI^e et le XVIII^e siècle – connu historiquement sous le nom d'enclosures – qui passait entre autres par la dévaluation du statut des femmes, réduites à la seule fonction de reproduction sociale sous peine d'être accusées de sorcellerie et de finir sur le bûcher. Dans un recueil d'articles plus récent, *Le Capitalisme patriarcal* (*Modes d'Emplois*, été 2020, n° 70), Silvia Federici analysait l'invention de la ménagère à l'époque du capitalisme industriel, permettant d'assurer le travail de procréation et de reproduction des ouvriers, ainsi que la domestication du travail sexuel des femmes par les théories psychanalytiques des années 1960 et les faux semblants de la soi-disant révolution sexuelle des années 1970. Dans ce nouveau recueil d'articles, *Une Guerre mondiale contre les femmes*, Silvia Federici reprend une partie des travaux détaillés

dans *Caliban et la sorcière* pour appliquer cette grille d'analyses aux vagues de violences constatées aujourd'hui dans le monde. Pour l'auteure, le phénomène est identique. Les plans d'ajustements structurels, imposés par la Banque mondiale et le FMI dans les pays anciennement colonisés, correspondent à une nouvelle étape du développement des rapports capitalistes. Ces «*nouvelles enclosures*» relèvent d'un processus de recolonisation politique destiné à donner au capital un contrôle incontesté sur les richesses naturelles et le travail humain. Hier comme aujourd'hui, cela passe par la dévaluation et la brutalisation des femmes. Caractéristique du travail de Silvia Federici, cet ouvrage est rigoureusement documenté et abondamment référencé, éclairant d'un jour nouveau les processus systématiques associant le développement du capitalisme et les violences perpétrées sur le corps des femmes. Un travail important qui doit absolument nous amener à renforcer nos solidarités pour répondre efficacement à ces nouvelles barbaries. ●

Francine Fréjus

AGENTS DU SERVICE PUBLIC

DÉCOUVREZ NOS ASSURANCES ADAPTÉES À VOS BESOINS.

REJOIGNEZ NOS PLUS DE
3,5 MILLIONS DE SOCIÉTAIRES



ASSURÉMENT HUMAIN